

La présentation

IFAS DRÔME NORD

L'Institut de Formation Aide-Soignant Drôme Nord est un établissement public rattaché aux Hôpitaux Drôme Nord. Il fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire Rhône Vercors Vivarais. Il accueille et professionnalise des personnes au métier d'aide-soignant en formation initiale ou par la voie de la VAE. Il réalise également des formations continues.

La finalité de l'offre proposée par l'institut est de répondre au mieux aux besoins de formation du secteur, dans un souci de qualité et d'amélioration des pratiques professionnelles, en formant des professionnels autonomes, responsables et réflexifs, capables d'exercer leur fonction dans un environnement professionnel varié et sans cesse en mouvement.

MEMBRES DE L'EQUIPE

Direction : Laure Cuoq (cadre de santé)
Responsable administrative : Claudie Massot (secrétaire de direction)
Responsable pédagogique de la formation continue : Anne Sucin
Référent handicap : Stéphanie Morel
Formateurs infirmiers : Thierry Boyer, Sandrine fraisse, Stéphanie Morel, Anne Sucin

Des intervenants extérieurs, professionnels qualifiés, experts mettront également leur champ d'expertise au service de la formation

Quelques chiffres 2019

Taux de satisfaction élèves = 100 %



Les coordonnées

Institut de Formation d'Aides-Soignants

Rue de l'Hôpital - 26241 SAINT-VALLIER

☎ 04 75 23 80 85 – 📠 04 75 23 80 27

✉ secretariat.eas@hopitaux-drome-nord.fr

🌐 www.ifas-hopitaux-drome-nord.fr

📘 IFAS-Institut de Formation Aide-Soignant des Hôpitaux Drôme Nord

Comment s'y rendre ?

Par la route :

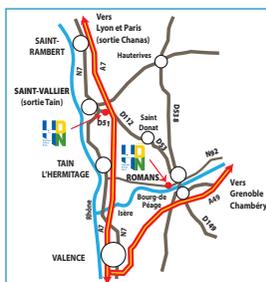
- RN 86 en Ardèche
- RN7 en Drôme

Par l'autoroute :

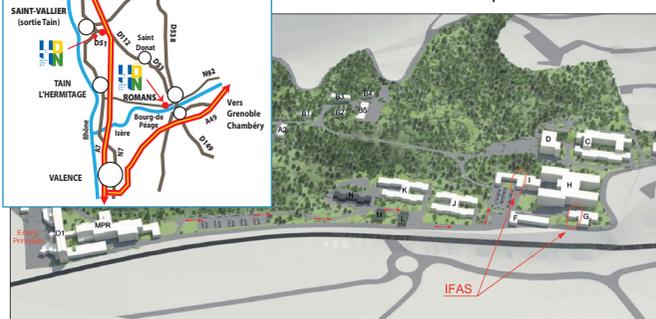
- En provenance du Nord : autoroute A7, sortie Chanas
- En provenance du Sud : autoroute A7, sortie Tain l'Hermitage
- En provenance de l'Est : autoroute A49 jusqu'à Valence Sud, puis A7 en direction de Lyon, sortie Tain l'Hermitage
- En provenance de l'Ouest : N82 jusqu'à Andance, puis direction Valence par RN7

Par le train :

- Gare TGV Valence
- Gare de St-Vallier



Site de Saint Vallier - Rue de l'Hôpital - 26241 SAINT-VALLIER



Imprimerie Souquet Romans - 04 75 02 45 46 - Avril 2020

Établissement agréé pour conduire des actions de formation qualifiante dans le cadre de la formation initiale et continue conformément à son statut.

Numéro d'activité : 8226P111226

Numéro SIRET : 26261109800068



Cette formation est autorisée par la région Auvergne Rhône Alpes, qui concourt à son financement.

L'agent d'accompagnement dans les activités de la vie courante



Équité
Confiance
Bienveillance
Responsabilité

LA FORMATION

Public concerné

- > Personne assurant une mission d'accompagnement dans les activités de la vie courante auprès d'usagers dans le secteur social et médico-social
- > Agent de Service Hospitalier (ASH) qualifié souhaitant confirmer ou s'inscrire à un projet professionnel d'aide-soignant en formation initiale ou en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Accessibilité et situation de handicap

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter.

Le référent handicap vous accompagnera dans votre parcours de formation.

Objectifs de la formation

Identifier les activités de la vie courante

- > Repérer les champs d'action et de responsabilité d'un agent d'accompagnement des gestes de la vie courante ;
- > Actualiser ses connaissances pour effectuer des activités d'accompagnements sécuritaires de la vie quotidienne du résident ;
- > Identifier les risques liés aux mauvaises postures et aux techniques de manutention des usagers ;
- > Analyser sa pratique en faisant des liens avec son activité.

Finalité de la formation

- > Assurer la sécurité et la qualité de l'accompagnement dans les gestes de la vie courante du résident ;
- > Permettre aux responsables d'établissements d'augmenter les compétences collectives de leurs équipes. Le but étant d'améliorer l'efficacité de la prise en soin des usagers bénéficiaires, ainsi que de satisfaire des exigences de qualité dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

CONTENU DE LA FORMATION

Notion de responsabilité et compétence

- le rôle et les missions de l'agent d'accompagnement dans les gestes de la vie courante ;
- le champ de responsabilité de l'agent et la collaboration avec l'équipe pluri-professionnelle ;
- les activités de la vie quotidienne : notion de dépendance et d'autonomie ;
- les droits du patient (loi du 04/03/2002) ;
- la relation soignant-soigné ;
- les principes d'un accompagnement de qualité.

La sécurité et la qualité de l'accompagnement aux personnes dans les actes de la vie quotidienne

- dépister des signes d'alerte et les modalités de transmission ;
- hygiène : les précautions standards et complémentaires ;
- prévenir les risques liés au repas et aux syndromes d'immobilisme ;
- réalisation d'une toilette et d'une hygiène bucco-dentaires dans les bonnes pratiques ;
- l'aide à la prise du médicament du résident par l'agent d'accompagnement en secteur médico-social et social.



INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'IFAS.

Inscription jusqu'au 31 décembre 2019

L'IFAS se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre de participants est insuffisant.

Coût de la formation : 400 €

Modalités pratiques

Groupe de 10 à 15 personnes maximum sur 3 jours.

La formation se déroulera :

Les 13-14-15 janvier 2020

Les 23 24 25 mars 2020

- Accès sans prérequis nécessaire à la formation
- Possibilité de déjeuner sur place

Aide au logement

VISALE est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement.

Guide disponible sur :

<https://www.youtube.com/watch?v=4pEagnbxgLU>

Méthodes mobilisées

L'équipe pédagogique accompagne l'élève, acteur de sa formation, par des méthodes actives basées sur les interactions et la réflexivité, l'expérience, l'analyse des pratiques et l'analyse des situations apprenantes, la simulation de santé, la pédagogie inversée.

Validation de la formation

Une attestation de fin de formation, attestant le suivi assidu de la totalité de la formation, sera remise à l'issue de la formation.